

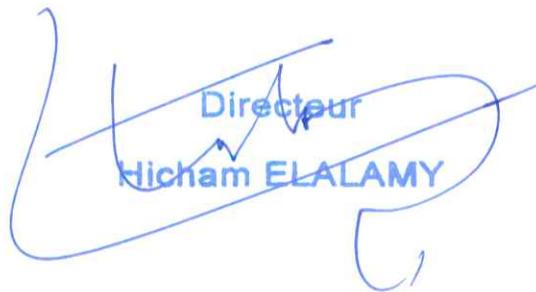
FICHE SIGNALÉTIQUE

BMCI EPARGNE CROISSANCE

SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 22/05/2018 sous la référence n° VP18051


Directeur
Hicham ELALAMY

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 60% MASI et 40% MBI Moyen Terme
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion de la SICAV est de profiter des opportunités du marché boursier sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum en ayant une exposition maximale de 60% et sans les atteindre en actions. Le reliquat est placé en produits de taux. Le poids de la poche actions est fixé de manière discrétionnaire selon nos anticipations des évolutions du marché financier.
- Stratégie d'investissement :

La SICAV sera investie en permanence à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs hors liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et à aucun moment ne peut dépasser 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. La SICAV pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en capital risque (OPCR) et de fonds de placement collectifs en titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 01 janvier au 31 décembre
- Valeur liquidative d'origine : 50 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour qui le suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT; BMCI BOURSE ; MENA Capital Partners et, dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat peuvent être reçues par toutes les agences BMCI, à BMCI ASSET MANAGEMENT; BMCI BOURSE et MENA Capital Partners, du lundi 08h au jeudi 15h45min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

- Affectation des résultats : **Capitalisation entière**. La SICAV opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titre de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des "intérêts courus".

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **1.25%** dont une part acquise de **0.2**
 - Commission de rachat maximale :
 - **0.5%** dont une part acquise de **0.25**
 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient. Les opérations d'aller retour sont exonérées de commissions.**
- Frais de gestion :
 - **2%**, Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par **BMCI ASSET MANAGEMENT**.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion (Société de Gestion)	1,75% ht
Frais du Dépositaire	0,07% ht
Frais de l'AMMC	0,025% ht
Frais Maroclear	4000 dh annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	22000 dh ht annuel
Vie Sociale	20000 dh ht

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **16/03/2011, AG/OP/004/2011**
- Société de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** représentée par **MOHAMED AMRANI**
- Dépositaire : **BMCI, sise à 26, Place des Nations Unies - Casablanca - représentée par Monsieur Rachid MARRAKCHI**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	26, Place des Nations Unies Casablanca	05 22 92 69 00
BMCI	Rachid MARRAKCHI	26, Place des Nations Unies Casablanca	05 22 46 10 00
BMCI BOURSE	Naceur TOUIMI BENJELLOUN	Bd Bir Anzarane, Immeuble Romandie I Casablanca	05 22 95 38 00
MENA Capital Partners	Ghassen BELHADJ JRAD	23, Rue Ibnou Hilal, Quartier Racine, Casablanca	05 22 39 50 00

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.